
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

MAIRIE
de
SAINT-GERMAIN-LAVAL
77130

Téléphone : 01.64.32.10.62
Télécopie : 01.64.32.90.69

Affichage en Mairie fait le 18 Février 2016

COMPTE-RENDU DE LA REUNION **DE CONSEIL PUBLIC DU 17 FEVRIER 2016**

PRESENTS : Madame de SAINT LOUP Marie-Claude, Messieurs AUTHIER Bernard, HUSSON Michel, FONTAN Michel, Mesdames CHEVAL Michèle, VIRIN Catherine, BONHOMME Florence, AUGÉ Elisabeth, TELLIER Aline, Messieurs FAGIS Christophe, BERTHIER Hervé, HALLART Frédéric, MARTIN Olivier, Messieurs MARTINEZ Jean-Claude, MADELENAT François, Madame ARNOUT Florence, Conseillers d'opposition

Absents représentés :

- Monsieur TYCHENSKY Jean, représenté par Madame de SAINT LOUP Marie-Claude,
- Madame BOTREL Dominique, représentée par Madame TELLIER Aline,
- Madame TRINCHEAU-MOULIN Georgette, représentée par Madame BONHOMME Florence,
- Madame LE BEUX Véronique, représentée par Monsieur AUTHIER Bernard,
- Monsieur LE GOFF Philippe, représenté par Monsieur MARTINEZ Jean-Claude

Absents : Monsieur DUDILLIEU Dany, Madame DUHAMEL Nathalie,

Secrétaire de séance : Madame TELLIER Aline

Madame le Maire indique qu'en affaires et questions diverses sera vu un point supplémentaire :
-Participation au loyer du Docteur Rosca.

Elle demande aux conseillers présents s'il y a d'autres questions diverses :

- Monsieur MARTINEZ souhaite que soit abordée la mise en place des Compteurs Linky. Il indique qu'il a adressé une lettre à Madame le Maire, qu'une réponse a été faite dans la Gazette, mais qu'il souhaite au nom du Groupe d'Opposition qu'une réunion d'informations soit organisée.
- Monsieur MADELENAT souhaite que soit abordée la vitesse excessive rue des Hêtres.
- Monsieur MARTINEZ indique qu'il souhaite parler des élections au niveau du Club de l'Age d'Or.

Madame le Maire répond que ces points seront vus.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PUBLIC DU 02 DECEMBRE 2015

Le Conseil approuve, à la majorité (1 Abstention : Monsieur MADELENAT, Conseiller d'Opposition), le compte-rendu du conseil public du 02 Décembre 2015

2 - INVESTISSEMENTS 2016

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à engager, liquider ou mandater des dépenses sur le Budget Investissement dès le début de l'année 2016, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2016, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au Budget de l'exercice 2015, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et les reports de crédit, soit :

- Chapitre 21 : 25 % de 91.161,83 € (58.990,83 € + 32.171,00 €) = 22.790,45 €
- Chapitre 23 : 25 % de 305.080,00 € (169.080,00 € + 136.000,00 €) = 76.270,00 €

3 - DEMANDES DE SUBVENTIONS - DETR 2016

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à solliciter des subventions dans le cadre de la DETR 2016 pour les dossiers :

1 – Remise aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) de la cour de la Mairie (Salle des Mariages, Salle de Conseils) 8 Rue de Provins

Coût des travaux : 27.114,00 € TTC

DETR attendue 50 % du coût HT, soit 11.297,50 €

2 – Construction d'un columbarium (7 cases)

Fourniture et pose – pour un montant de 7.518,00 € TTC.

DETR attendue 50 % du coût HT, soit 3.132,50 €.

4 - CONVENTION AVEC LE SIRMOTOM - Dépôts sauvages

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention entre le SIRMOTOM et la Commune de Saint-Germain-Laval pour le ramassage des dépôts sauvages sur le domaine public.

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES :

5 - PARTICIPATION AU LOYER DU DOCTEUR ROSCA (annule et remplace la délibération prise le 23 Septembre 2015, ayant le même objet).

La présente délibération annule et remplace celle prise le 23 Septembre 2015, reçue en Sous-Préfecture de Provins le 28 Septembre 2015, ayant le même objet.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, Madame le Maire ou son délégataire à continuer de verser une participation forfaitaire de 500,00 €, jusqu'à la signature de l'acte authentique de vente, à Madame DESCHAMPS, propriétaire du bien.

Monsieur MARTINEZ a lu dans la Gazette et, notamment dans le discours de Madame le Maire lors des vœux, que la Commune aura un manque à gagner en dotations d'environ 300.000 €.

Monsieur FONTAN commence à répondre, mais Madame le Maire indique que cette question n'est pas à l'ordre du jour du présent conseil.

Monsieur MARTINEZ s'excuse pour cette question.

Compteurs Linky

Madame le Maire indique que quelques courriers ont été reçus en Mairie. Elle indique qu'il y a eu deux articles dans la Gazette. Elle tient à préciser que la pose des compteurs Linky se fait suite à la loi de transition énergétique.

Le Maire, en sa qualité de 1^{er} Magistrat, représente l'Etat et le Préfet et il se doit de respecter et de faire appliquer la Loi, quelle qu'elle soit. Il n'appartient pas l'autorité communale de donner un avis quelconque sur cette affaire, de laisser faire ou d'interdire l'installation de ces compteurs. Ils ont été validés par les instances européennes, le gouvernement français et le conseil d'Etat. Cela dépasse les compétences communales.

Madame le Maire précise qu'une réunion d'informations a eu lieu sur la Commune de Cannes Ecluse ; environ 200 personnes, dont une centaine d'habitants de Cannes-Ecluse, étaient présentes. Il y avait également des associations et des élus d'autres communes.

Madame le Maire précise que, si la majorité des conseillers souhaitent qu'une réunion soit organisée, elle se mettra en rapport avec les représentants d'ERDF.

Madame le Maire indique que les habitants sont en droit d'accepter ou de refuser l'installation du compteur, mais que le Maire n'a pas le droit de l'interdire.

Monsieur MARTINEZ précise que l'article de la Gazette de Monsieur AUTHIER a été copié et mis sur des poteaux dans la commune.

Monsieur AUTHIER répond que cela ne lui pose aucun problème et que si les gens considèrent que le compteur est dangereux, ils ne le font pas installer. Mais que chacun fait, comme il le souhaite.

Monsieur MARTINEZ demande, au nom du Groupe d'Opposition, qu'une réunion d'informations soit organisée avec les représentants d'ERDF.

Madame le Maire en prend acte.

Circulation Rue des Hêtres à Saint-Germain-Laval

Monsieur MADELENAT signale que des voitures (souvent d'entreprises particulières) roulent à une vitesse excessive dans la Rue des Hêtres. Il demande s'il ne peut être installé un dos d'âne en début de rue dans le virage ?

Madame le Maire en fera la demande auprès des Services de la Communauté de Communes des Deux Fleuves, compétents en matière de voirie.

Club de l'Age d'Or

Monsieur MARTINEZ indique qu'il a appris que la présidence du Club de l'Age d'Or est assurée par une Adjointe : Madame CHEVAL. Il précise que cela va à l'encontre des décisions prises antérieurement par le conseil municipal.

Madame le Maire répond qu'il n'a pu être fait autrement car personne ne voulait reprendre la gestion du Club, qui, elle le rappelle, compte plus de 200 membres !! Elle précise également que cela ne pose aucun problème légal, que ce n'est pas interdit et que cela peut être revu.

Monsieur MARTINEZ répond que, connaissant bien les membres du Club, il aurait pu y avoir d'autres personnes qui auraient pu se présenter.

Madame CHEVAL tient juste à préciser que le bénévolat sur la Commune commence à disparaître.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00

La parole est donnée au public.

Séance close à 21h05.